

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2021

PJL RECONNAISSANCE ET RÉPARATION DES PRÉJUDICES SUBIS PAR LES HARKIS -
(N° 4662)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 119

présenté par

Mme Mauborgne, Mme Limon, Mme Beaudouin-Hubiere et M. Matras

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« traumatismes »

insérer les mots :

« ou de psychotraumatismes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel